

QUE FAIRE DES DOCUMENTS DÉSHÉBÉS ?

Mis à jour 09/23

SUPPORT LIVRE (dont livre-cd)

- Les recommandations de cette fiche n'ont aucun caractère obligatoire. Elles sont données à titre indicatif et sont à adapter selon les moyens dont vous disposez (temps, nombre de personnes...).
- Il appartient à chaque réseau / médiathèque d'établir ses choix (pilon, don, don à des structures pratiquant la revente, vente). Ces choix seront inscrits dans la délibération communautaire / municipale, qui sera soumise à la validation de la tutelle.

PILON

Valorisation par le recyclage (déchetterie)
Livres, magazines et journaux pilonnés peuvent être conservés et réservés pour des animations (loisirs créatifs). Les BD pilonnées peuvent se transformer en présents

DON

Si bon état et non obsolète
Structures dans les domaines du social, médico-social, culturel, éducatif (associations, organismes divers)
Associations, entreprises sociales et solidaires qui pratiquent la revente (ressourceries, Emmaüs, Recyclivre, etc.)

RÉSERVE

À utiliser avec parcimonie pour les documents encore utiles mais peu consultés

RACHAT

Si titre toujours intéressant / si ne peut être remplacé par un ouvrage plus récent dans le même domaine

VENTE

Organisation d'une braderie

RÉPARATION

AUTRES SUPPORTS

CASSETTE VIDÉO

DVD, LIVRE-DVD
ET BLU-RAY

CD-ROM
ET DVD-ROM

Pilon (se renseigner auprès de la déchetterie si ce support est accepté)



Don et vente non autorisés par la législation

CD

Pilon (se renseigner auprès de la déchetterie si ce support est accepté)
Animations (loisirs créatifs)
Don
Vente
Réserve
Réparation
Rachat

CASSETTE AUDIO

Pilon (se renseigner auprès de la déchetterie si ce support est accepté)